



**HAL**  
open science

# La province des capucins de Champagne et Lorraine au XVII<sup>e</sup> siècle, de la formation à l'éclatement

Fabienne Henryot

► **To cite this version:**

Fabienne Henryot. La province des capucins de Champagne et Lorraine au XVII<sup>e</sup> siècle, de la formation à l'éclatement. Lorraine et Champagne, mille ans d'histoire, Oct 2008, Metz, France. pp.317-336. hal-00805617v1

**HAL Id: hal-00805617**

**<https://hal.science/hal-00805617v1>**

Submitted on 28 Mar 2013 (v1), last revised 26 Jul 2013 (v2)

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## La province des capucins de Champagne et Lorraine au XVII<sup>e</sup> siècle : de la formation à l'éclatement

Fabienne Henryot  
*Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne*  
*LARHRA – UMR 5190 – Équipe RESEA*

Né en Italie en 1525 d'une volonté de retour à l'esprit franciscain des origines, l'ordre des capucins n'obtint qu'en 1574 le droit d'essaimer hors de la péninsule. Une colonie de religieux s'installa alors à Paris et à Lyon, avant de se multiplier sur l'ensemble de l'actuel territoire français. Ces couvents se structurèrent en provinces, selon un usage en vigueur dans l'ensemble des ordres mendiants, et d'une partie des ordres monastiques<sup>1</sup>. La province était le cadre administratif dans lequel les couvents d'un même espace coexistaient, avec une relative autonomie par rapport aux provinces voisines ; c'était aussi une réalité géographique vécue par les religieux, car la province délimitait leurs déplacements, leurs prédications, leur circulation d'un couvent à un autre. La géographie ecclésiastique a été mouvante tout au long de l'époque moderne, au fur et à mesure que l'expansion des ordres et les aspirations à la réforme bousculaient les anciens cadres territoriaux.

En Lorraine et en Champagne, la présence franciscaine était déjà considérable à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Les cordeliers avaient quadrillé le territoire de manière assez serrée : de La Chapelle au Bois à Mirecourt, de Rembercourt et Reims à Sarrebourg, peu d'espaces échappaient à la présence franciscaine. Pourtant, malgré l'importance du couvent nancéien fondé par René II et Yolande, couvent qui polarisait la constellation franciscaine de notre région, le cœur de celle-ci ne battait pas en Lorraine. Les couvents de frères mineurs situés en Lorraine relevaient de diverses provinces : province de France pour les couvents de Verdun et Metz au XVI<sup>e</sup> siècle, province de France parisienne pour les établissements des duchés, province conventuelle de Strasbourg pour le couvent de Sarrebourg, province de Bourgogne pour le couvent des Thons<sup>3</sup>.

Plusieurs branches réformées de l'ordre franciscain vinrent s'installer entre Lorraine et Champagne à partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle : capucins d'abord, puis tiercelins et récollets, qui imposèrent, parfois dans le voisinage immédiat des couvents cordeliers, une concurrence apostolique et spirituelle qui modifia en profondeur la spiritualité lorraine. L'augmentation perpétuelle du nombre de couvents capucins provoqua chez ces religieux une double et paradoxale tentation : élargissement toujours plus important du territoire et repli sur les frontières d'un province bien délimitée.

---

<sup>1</sup> Les mendiants s'organisaient en provinces, les bénédictins en « congrégations », les prémontrés en « circaries », les cisterciens selon un critère non pas géographique, mais historique, en « filiations ».

<sup>2</sup> Sur l'expansion franciscaine en Lorraine, voir M. PARISSE, « L'implantation des ordres mendiants en Lorraine », *Annales de l'Est*, 1985, n° 3, p. 132-138.

<sup>3</sup> ANTOINE DE SÉRENT, « Géographie de la Province de France 1217-1792 », *France Franciscaine*, 1, 1912, p. 91-135.

Or, la notion même de frontière a été en question tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle, particulièrement en Lorraine<sup>4</sup> : frontière confessionnelle objet de conflit puis de missions, frontière politique sans cesse contestée, frontières ecclésiastiques mouvantes<sup>5</sup>. Il est donc intéressant de confronter le débat de ce temps sur la notion de frontière, et les modalités de l'expansion capucine dans l'est de la France actuelle, pour appréhender la formation progressive d'un territoire capucin au fur et à mesure que se modifiaient les limites politiques entre France et Lorraine<sup>6</sup>.

### **La formation de la province de Lorraine et Champagne (1583-1661)**

Dans les dernières années du XVI<sup>e</sup> siècle, les capucins arrivèrent dans l'espace lorrain, puis champenois. Venus du couvent de Paris, ils dépendaient de la province de France. La première fondation fut celle de Ligny-en-Barrois en 1583, réalisée grâce à Marguerite de Savoie, comtesse douairière de Ligny, qui prit en charge tous les frais de la fondation. À partir de cette date, l'expansion capucine connut trois étapes avant la guerre de Trente ans, qui interrompit le rythme soutenu des fondations en Lorraine et en Champagne<sup>7</sup> (document 1).

Une première période (1583-1606) se caractérise par l'intervention directe des pouvoirs épiscopaux, la plupart des évêques lorrains et champenois étant d'ailleurs liés par le sang aux princes lorrains. Neuf couvents s'établirent durant cette période et hormis à Chaumont où les capucins furent appelés par le Conseil de Ville, ailleurs, ce furent les évêques qui organisèrent la fondation et pourvurent à la construction des nouveaux couvents : Charles de Lorraine à Verdun, le cardinal de Lorraine à Saint-Mihiel, Bar-le-Duc et Nancy, Christophe de La Vallée, évêque de Toul, dans la cité épiscopale, Antoine Fournier, suffragant de Metz, dans cette ville. Notons qu'à l'exception de ce dernier, tous avaient des liens familiaux très étroits avec le duc de Lorraine, qui approuvait sans réserve l'arrivée massive de ces nouveaux religieux dans ses États. Cette faveur des évêques lorrains pour les capucins prolongeait dans les duchés et les Trois-Évêchés l'activité qu'avait déployée Charles de Lorraine pour introduire ces religieux à Paris à son retour du Concile de Trente. Dans le même temps, les capucins s'installaient à Reims, appelés par Renée de Lorraine, abbesse de l'établissement rémois de Saint-Pierre-aux-Nonnains. Ajoutons qu'à cette période, l'archevêque de Reims était un Guise, et que deux familles étroitement liées à la famille ducale par cousinage ou par mariage, se partageaient la charge de gouverneur de la ville : les Guise et les Gonzague<sup>8</sup>.

---

<sup>4</sup> P. CHAUNU, « Jansénisme et frontière de catholicité (XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècles). À propos du jansénisme lorrain » *Revue historique*, 241 (1960), p. 115-138 et E. LABROUSSE, « Perspectives plurielles sur les frontières religieuses » R. Sauzet (dir.), *Les frontières religieuses en Europe du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1992, p. 207-213 ; plus récemment, L. JALABERT, *Catholiques et protestants sur la rive gauche du Rhin*, Bruxelles, 2009.

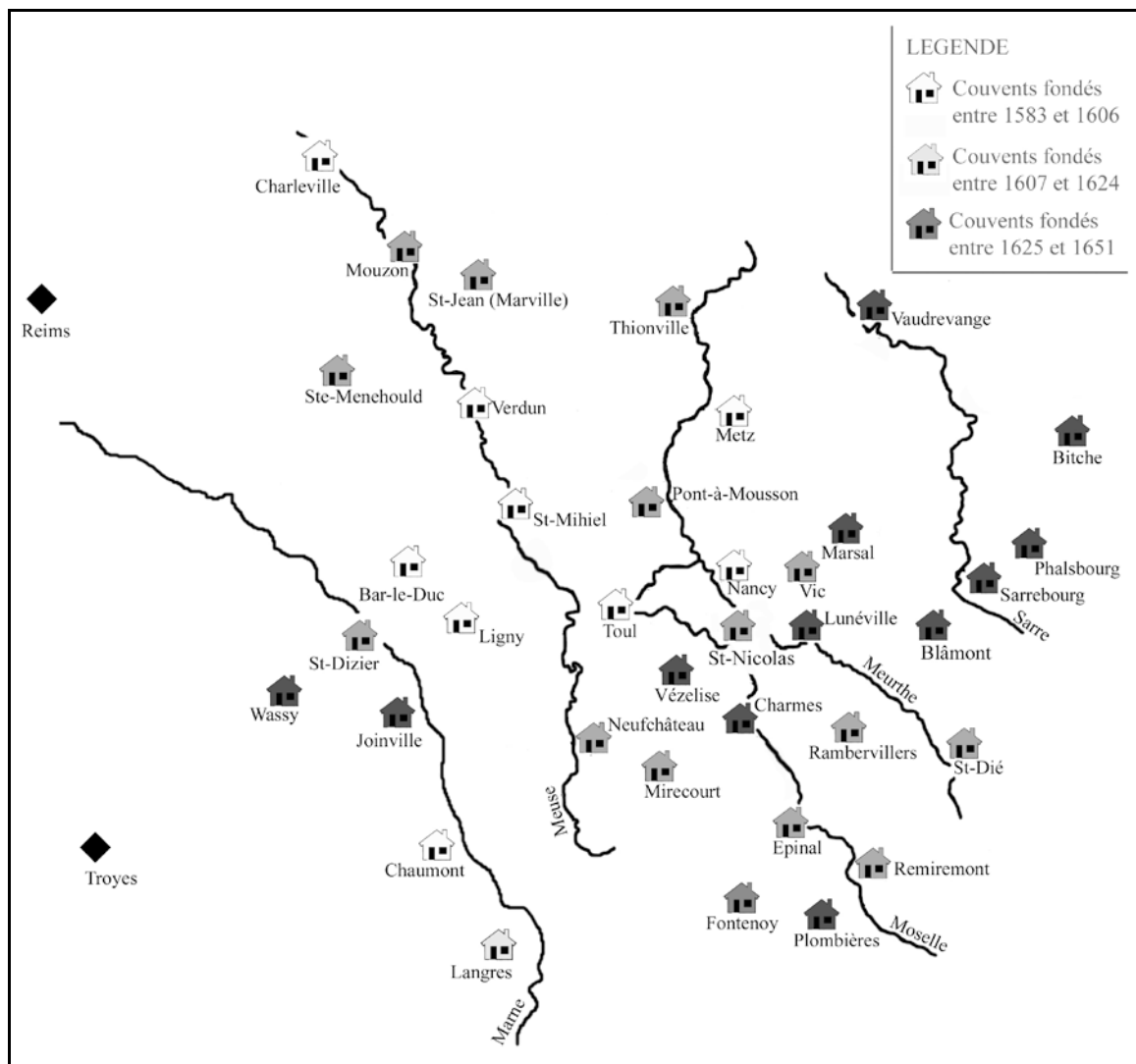
<sup>5</sup> On prend en compte ici huit diocèses différents : ceux de Toul, Verdun, Metz, Langres, Châlons, Reims, Trèves et Strasbourg.

<sup>6</sup> Je tiens à remercier ici Pierre Moracchini pour sa relecture de ce texte et pour les suggestions importantes qu'il a faites.

<sup>7</sup> Bibliothèque Franciscaine des capucins (Paris), ms. 46 : *Status provinciae Capucinatorum Lotharingiae*, donne une description des circonstances de fondation de chaque couvent.

<sup>8</sup> J. DUQUESNE, *Dictionnaire des gouverneurs de province sous l'Ancien Régime*, Paris, 2002, p. 162-163.

## Document 1. Les fondations capucines de Lorraine et Champagne avant le XVIII<sup>e</sup> siècle



Tous ces couvents se trouvaient à l'ouest de l'espace compris entre Reims et les Vosges, ce qui a fait dire à nombre d'historiens que les capucins, avec l'approbation des pouvoirs épiscopaux, ont tenté d'édifier une barrière contre la menace protestante qui grandissait en Champagne et aux portes du diocèse de Langres. Il est certain d'une part que la majorité des couvents fondés entre 1583 et la guerre de Trente ans, l'ont été en des lieux de contact – et de conflit – avec la Réforme, mais l'activité précise des capucins dans les domaines de la mission et de la controverse resterait à quantifier<sup>9</sup>. Il est tout aussi certain que cette menace a été très présente à l'esprit des contemporains : les premiers historiens de la Lorraine capucine n'ont pas manqué de souligner le lien entre la présence huguenote en un lieu, et l'arrivée des capucins quelques temps plus tard<sup>10</sup>.

<sup>9</sup> Nous émettons cette réserve – et cette piste de recherche – au vu des concurrences importantes existant entre les ordres religieux et aussi avec le clergé séculier, dans la lutte anti-protestante. Au couvent de Phalsbourg par exemple, fondé selon Benoît Picart pour empêcher l'expansion du protestantisme dans cette région, les controversistes les plus virulents furent les jésuites (par exemple, N. Oudé disputant contre le ministre Bouchard de Phalsbourg) et c'est à un prêtre séculier qu'en 1618 le duc Henri II, par ailleurs très favorable aux capucins, remis l'argent et les livres nécessaires à cet apostolat (A.D. Meurthe-et-Moselle [désormais A.D. 54], B 2742).

<sup>10</sup> Selon Henry de Calais (*Histoire de la vie, mort et miracles du RP Honoré Bochart de Champigny, capucin*, Paris, 1649), en 1598, les bourgeois de Chaumont réclamèrent leur couvent de capucins parce que les hérétiques étaient aux limites du diocèse. Plus tard, Benoît Picart a insisté aussi sur le contexte de conflits confessionnels comme motif de

On pourrait tout aussi bien considérer, si l'on observe le phénomène depuis le couvent de Paris, pourvoyeur de religieux pour les nouveaux couvents lorrains, que l'expansion vers l'est ne pouvait se faire que timidement, en cercles concentriques, aux portes des duchés d'abord, puis en leur cœur. Car les premiers contacts eurent lieu à Paris : Marguerite de Savoie avait elle-même négocié avec le gardien du couvent Saint-Honoré, Bernard d'Osimo, l'envoi d'une colonie de religieux en Lorraine<sup>11</sup>. Les fondations dans les diocèses de Verdun et de Metz à la fin du XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècle apparaissent ainsi comme un prolongement vers l'est de cette politique épiscopale consistant à attirer les nouveaux religieux capables de participer à l'instauration d'un nouvel ordre spirituel en formant les croyants et en secondant l'évêque dans ses tâches pastorales.

Dans un deuxième temps (1607-1624), les capucins progressèrent vers l'est et s'attachèrent à former, dans tout l'espace lorrain et dans une moindre mesure, champenois, un réseau serré de couvents. Chaque ville eut sa maison (annexe 1) : Pont-à-Mousson, Langres, Mirecourt, Remiremont, Saint-Nicolas, Saint-Dizier, Marville, Vic, Mouzon, Sainte-Menheould, Epinal, Neufchâteau.... Cette expansion était d'autant plus facile que les récollets étaient absents des duchés. Hormis le couvent de Marville, où les religieux eurent très tôt à affronter les Réformés de Sedan (cette ville n'obtenant un couvent que vingt ans plus tard), la raison de la venue des religieux est moins évidente à cerner. Il semblerait qu'il y ait eu, rapidement, un attachement affectif des laïcs aux capucins, dont ils appréciaient sans doute la simplicité de vie, une prédication efficace et un militantisme sans limites. Les bourgeois de Pont-à-Mousson demandèrent eux-mêmes un couvent pour leur ville en 1607 ; ceux de Marville, séduits par la prédication d'un père de la province wallonne en 1612, voulurent aussi leur couvent l'année suivante<sup>12</sup>. Ailleurs, des dévots laïcs prirent de généreuses initiatives. Le sieur de Marcossey à Mirecourt, Charles Bouvet de Romémont à Vic, Claude d'Hardigny à Rambervillers étaient de ces pieux personnages comme il y en eut tant au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>, prenant sur leurs deniers pour faire venir dans leur cité les agents d'un ordre spirituel et social conforme à leurs vues. Dans le même temps, la famille ducale manifesta son intérêt pour les capucins : Marguerite de Gonzague, épouse d'Henri II fonda un couvent à Epinal en 1619, Catherine de Lorraine, fille de Charles III à Remiremont en 1610. Ces deux femmes offrent l'exemple d'un pouvoir politique favorisant des établissements religieux qui composaient sur le territoire des duchés autant de relais d'une spiritualité qu'ils défendaient. Cette association des dévots laïcs et des ducs dans l'instigation d'une nouvelle piété en Lorraine était courante au début du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup> et elle explique certainement la tonalité religieuse si particulière de la Lorraine aux premiers temps de la Réforme catholique.

Les premiers historiens de l'ordre, tous étrangers à la Lorraine, ont grandement brodé sur ce thème de la faveur des ducs pour « leurs » capucins, mais les récits qu'ils ont construits sont révélateurs d'une tentative de rattacher la Maison de Lorraine à ces grandes familles espagnoles et italiennes qui avaient protégé l'ordre en ses débuts. On

---

fondation des couvents : B. PICART, en religion Benoît de Toul, *Veteris ordinis seraphici monumenti nova illustratio*, Toul, 1708, p. 236 et 246.

<sup>11</sup> Ces liens forts entre Paris et Ligny sont rappelés par Z. BOVERIUS, *Annales des Frères mineurs capucins*, trad. fr. Antoine Caluze, Paris, 1677, t. II, p. 234.

<sup>12</sup> J. BREMBATI, « Histoire du couvent des capucins de Saint-Jean les Marville », *Pays Haut*, 1974, n° 3-4, p. 99-218.

<sup>13</sup> J.-P. GUTTON, *Dévots et société au XVII<sup>e</sup> siècle. Construire le Ciel sur la terre*, Paris, 2004.

<sup>14</sup> Ph. MARTIN, « Les deux chemins de Montaigu en Lorraine », C. Bruneel, J.-M. Duvosquel, Ph. Guignet, R. Vermeir (dir.), *Les « Trente Glorieuses »*. *Pays-Bas méridionaux et France septentrionale*, actes du colloque de Lille, 5 octobre 2007, Bruxelles, 2010, p. 337-348, montre le même processus à propos du couvent des augustins de Nancy au début du XVII<sup>e</sup> siècle.

peut ainsi lire dans les *Annales des frères mineurs capucins*, écrites au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, à propos d'Erric de Lorraine qui avait favorisé l'établissement de ces religieux à Saint-Nicolas de Port : « l'espace de quatre ans, il marcha comme eux nus pieds avec des sandales, et leur habit ceint de leur corde, sous les siens de Duc, [...] il ne voulut pas s'abstenir de plusieurs de leurs austérités, qu'il pratiqua toujours bien exactement, comme leur disciple ordinaire [...] et même il désira qu'on lui rendit leur habit, dans sa dernière maladie, et qu'après sa mort, on l'enterra comme un pauvre, dans leur Convent de S. Nicolas, sans Pompe funèbre... »<sup>15</sup>. Cette anecdote met l'accent sur le rôle des pouvoirs politiques dans l'expansion capucine à l'est du royaume de France.

Dans un troisième temps (1625-1651), les couvents s'établirent plus volontiers à l'est de la Lorraine, au contact des terres germaniques et au sud des duchés. À Phalsbourg, Vaudrevange et Sarrebourg, une série de maisons vinrent jalonner la frontière orientale de l'évêché de Metz, tandis que les Vosges voyaient aussi se multiplier les fondations : Saint-Dié (1624), Fontenoy-le-Château (1626), Charmes (1627) eurent enfin leur couvent. Aux portes des duchés, deux fondations sont à retenir : à Joinville en 1633, grâce à la bienveillance de Henri II de Lorraine, duc de Guise et à Wassy, où la province envoya en 1644 une mission, pour « prendre la température » de la ville où François de L'Hospital, comte de Rosnay, cherchait à les installer<sup>16</sup>. Cette expansion fut mise en œuvre par l'ordre lui-même, à Saint-Dié par exemple, négociant un terrain, les autorisations nécessaires, en particulier l'autorisation de quêter, mode de vie essentiel des religieux franciscains. Une seconde génération de dévots ne fut pas inactive, tel Nicolas Priquet, chanoine de la collégiale de Nancy, qui installa des religieux à Lunéville en 1632, ou une certaine Madame de Grandmont, qui trouva les ressources nécessaires à un établissement à Vézelize en 1633. À Bitche, c'est Charles IV lui-même qui demanda la création d'une résidence de capucins en 1629<sup>17</sup>, où il est vraisemblable que les religieux ne tenaient pas vraiment à aller : ils appartenaient à une province francophone alors que la majorité de la population de cette ville parlait allemand et la région de Bitche offraient peu de ressources pour la vie matérielle du couvent.

La multiplication des couvents en terre lorraine et, dans une moindre mesure, champenoise<sup>18</sup>, obligea rapidement les supérieurs de l'ordre à reconsidérer le territoire ainsi redessiné par la présence capucine. Au sein de chaque province, en effet, le supérieur provincial était tenu de visiter régulièrement les couvents pour s'assurer de la bonne observance de la règle. La Lorraine avait été érigée en commissariat, sous-entité d'une province, mais cette mesure avait été insuffisante. L'historien anonyme présentant l'histoire de la province de Lorraine et Champagne en 1773 écrit ainsi : « Ces couvents furent d'abord unis à la province de Paris, jusqu'à ce que se multipliant [...] nos Pères de Paris en 1599, eu égard au trop grand éloignement, en demandèrent la séparation »<sup>19</sup>. Il est certain que la distance entre Paris et les villes de l'est compliquait les visites et la circulation des directives venues d'en haut. Le général de l'ordre, Jérôme de Castrofereti,

---

<sup>15</sup> Z. BOVERIUS, *op. cit.*, t. II, p. 379.

<sup>16</sup> Sur ces deux fondations, voir B. PICART, *op. cit.*, p. 246-247.

<sup>17</sup> A.D. 54, B 3167, fondation du couvent par le duc Charles IV, 23 avril 1629.

<sup>18</sup> Il y eut d'autres fondations durant cette période dans l'espace qui nous intéresse : Reims, où « règne » l'archevêque de Guise (1593, puis chassés à cause d'un conflit avec la ville, revenus en 1612), Troyes, Châtillon en 1614, Champlitte en 1619, ces deux dernières villes étant proches géographiquement de Chaumont. À Dijon, c'est l'évêque de Langres, Charles d'Escars qui avait fait venir les capucins en 1602. Malgré un contexte assez similaire de fondation, ces maisons ne furent pas intégrées à l'espace lorrain, mais à la province de Lyon (Dijon, Champlitte, Châtillon) ou de Paris (Troyes, Reims).

<sup>19</sup> Bibliothèque franciscaine des capucins (Paris), ms. 291 : *Nécrologe des RR PP capucins des provinces de Champagne et de Lorraine depuis leur érection au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle...*, 1773, non paginé.

rattacha les couvents de Ligny, Verdun, Bar, Nancy et Saint-Mihiel à la province de Lyon, mais avec le statut de custodie, c'est-à-dire que ces couvents avaient au sein de leur province une gestion relativement autonome, avec à leur tête un custode, le premier d'entre eux étant le P. Esprit de Nancy, controversiste de renom<sup>20</sup>. Lyon étant tout aussi éloignée que Paris, cette solution ne pouvait être définitive, d'autant que le nombre de couvents et la population capucine ne cessaient d'augmenter : au chapitre général de 1599, cinq couvents de la province de Lyon se trouvaient sur le territoire lorrain ; sept au chapitre de 1602. On sait par ailleurs qu'entre 1596 et 1605, le nombre de religieux vivant dans ces couvents lorrains avait triplé<sup>21</sup>.

Au même moment, l'ordre des capucins connaissait un éclatement en provinces assez spectaculaire<sup>22</sup> et ses généraux ne semblaient pas hostiles à une subdivision de l'Europe capucine. En 1602, au chapitre général à Rome, on posa à nouveau la question de l'autonomie lorraine, qui concernait désormais huit convents. Le général refusa une séparation territoriale, mais donna à ces couvents le droit d'élire eux-mêmes leurs gardiens. En 1606, quoique le nombre de maisons n'ait guère augmenté, le nouveau général, Ange de Rimini, accepta l'idée d'une province autonome : il parcourut l'ensemble de la Lorraine et rassembla à Nancy le premier chapitre provincial, au cours duquel les couvents se choisirent leur premier supérieur : ce fut le P. Honoré de Paris<sup>23</sup>. Les religieux de Lyon, de leur côté, virent sans déplaisir les Lorrains se détacher de leur province : tout le monde était donc satisfait. Un annaliste lyonnais le note ainsi en 1606 : « Cette division fut faite au grand contentement de cette province pour plusieurs bonnes raisons. Ainsi tous les religieux de par-deçà qui estoient pour lors en Lorraine, s'en redvinrent de deçà bien contents »<sup>24</sup>.

Si l'idée d'une province autonome ne posait de problèmes à personne, le dessin de ses frontières fut beaucoup plus complexe à établir. Regrouper huit couvents déjà existants était simple à mettre en œuvre ; mais ceux qui viendraient ? Le 8 juin 1608, le général de l'ordre promulgua un décret autorisant le chapitre provincial de Lorraine de fonder des couvents dans les villes cédées par la province de Paris ; le lendemain, par un scrupule tardif, il ajouta à ces villes celle de Langres, où un nouveau couvent venait d'être établi<sup>25</sup>. Cinq ans plus tard, le 11 juin 1613, tandis que le nombre de couvents ne cessait de croître, les provinciaux de Paris et de Lorraine parvinrent à un accord sur les limites séparant leurs provinces : toute la partie orientée vers la Lorraine depuis Reims, Troyes et Châlons appartenaient à la Lorraine, mais pas ces trois villes<sup>26</sup>. Ce qui ne manque pas de nous étonner, car dans ces années 1610 où la même question se posait pour l'ordre des Minimes, en pleine expansion en Lorraine et en Champagne, ces trois villes avaient été intégrées sans ambages à un vaste espace conventuel s'étendant de

---

<sup>20</sup> A. CULLIÈRE, *Les écrivains et le pouvoir en Lorraine au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1999, p. 444-448.

<sup>21</sup> Voir V. CRISCUOLO (éd.), *Acta Ordinis Tabulae Capitulum Generalium Fratrum Minorum Capuccinorum*, vol. I, 1529-1623, Rome, 2008, p. 167 pour le chapitre de 1599, p. 206 pour le chapitre de 1602, p. 261 pour le chapitre de 1605.

<sup>22</sup> Les provinces de Paris et de Lyon érigées en 1578 furent amputées pour donner les provinces de Provence (1588), de Toulouse (1588), de Touraine (1610), de Savoie (1611), de Franche-Comté (1618)...

<sup>23</sup> Liste des provinciaux de Lorraine dans *Lexicon capuccinum, promptuarium historico-bibliographicum ordinis Fratrum minorum Capuccinorum*, Rome, 1951, col. 982-983.

<sup>24</sup> Cité par B. DOMPIER, *Enquête au pays des frères des anges. Les capucins de la province de Lyon aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Saint-Etienne, 1993, p. 33.

<sup>25</sup> Archives Générales des capucins (Rome), 1 Mi 80, pièces 10-12 (ces microfilms sont disponibles à la Bibliothèque franciscaine des capucins à Paris).

<sup>26</sup> Archives Générales des capucins (Rome), 1 Mi 80, pièce 13. Accord signé par Paul de Césène, général, Honoré de Paris, pour la Lorraine, le P. Chérubin pour la province de Paris.

Reims à Dieuze. Benoît de Toul, capucin écrivant un siècle après les faits<sup>27</sup>, suggère que lorsque la province de Lorraine et Champagne fut érigée, il existait à Reims, Troyes et Châlons une situation conventuelle de fait qui ne permettait pas aux religieux campagno-lorrains de s'approprier cet espace. À Reims, le couvent, fondé en 1593, existait avant la création de la province de Lorraine et avait toujours été rattaché à Paris ; ses religieux avaient en outre manifesté quelque agitation politique au lendemain des guerres de Religion et il était préférable de les laisser dans le giron français, plutôt que de les lier à un espace où le duc régnant n'avait pas caché sa sympathie pour la Ligue<sup>28</sup>. À Châlons se trouvaient des récollets et à Troyes, des cordeliers ; la possibilité d'une fondation capucine restait hypothétique (elle se fera finalement, à Troyes, en 1610). Cette explication est séduisante, mais elle n'est pas suffisante. Car si l'on observe les forces et les pouvoirs à l'œuvre dans les fondations capucines, on ne peut manquer de constater le rôle important joué par les membres de la famille de Lorraine en ces années 1580-1610 ; ce sont eux qui ont dû intervenir en faveur d'une émancipation précoce d'une province de Lorraine et Champagne, avant ou après la création de la province. Le dénominateur commun des fondations fut l'intervention de membres de la famille de Lorraine : le duc de Chevreuse, cousin des princes de Lorraine, à Saint-Dizier en 1611, par exemple, qui posa lui-même la première pierre du couvent<sup>29</sup> ; Henri II de Guise à Joinville en 1633. Les limites étatiques furent donc transcendées par une autre logique, familiale celle-là, et des liens de cousinage et de clientèle unifiaient, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, la « Lorraine » capucine.

À partir de 1606, il y eut annuellement des chapitres provinciaux, rassemblant les gardiens des couvents de toute la province. Tous les trois ans, un nouveau provincial était élu. Comme convenu, les fondations faites dans la partie de la Champagne « orientée vers la Lorraine » furent intégrées à la nouvelle province : Sainte-Menehould et Mouzon en 1618, Joinville en 1634, Wassy – autre ville acquise aux Guise – en 1644. Au milieu du siècle, avec 30 couvents et 285 religieux, la province apparaissait centrée sur les duchés et les Trois-Evêchés, tandis que la partie « champenoise », tronquée de ses centres religieux, Troyes et Reims, restait contrôlée par les clients des ducs. Le noviciat se trouvait à Saint-Mihiel, soit aux limites entre Lorraine ducale et couvents relevant du royaume de France<sup>30</sup> (document 2).

---

<sup>27</sup> B. PICART, *op. cit.*, p. 208-210 : « D'abord, il est décidé que le couvent de Langres demeurerait pour toujours uni à la province de Lorraine et de Champagne. Ensuite, les limites des provinces de Lorraine et de Paris sont fixées, et il fut convenu que les nôtres [celles de Lorraine] pourraient s'étendre jusque Vitry, Châlons et Reims. Laquelle délimitation ainsi fixée, acceptée par acte solennel des Pères de deux provinces, avec le consentement de tous les définiteurs généraux, fut en outre ratifiée et confirmée [par Rome ?]. Mais les Pères abandonnèrent leur droit sur notre Champagne sous prétexte que les Pères de Paris à Reims, et les P. Récollets à Vitry et à Châlons, s'y étaient établis » (nous traduisons).

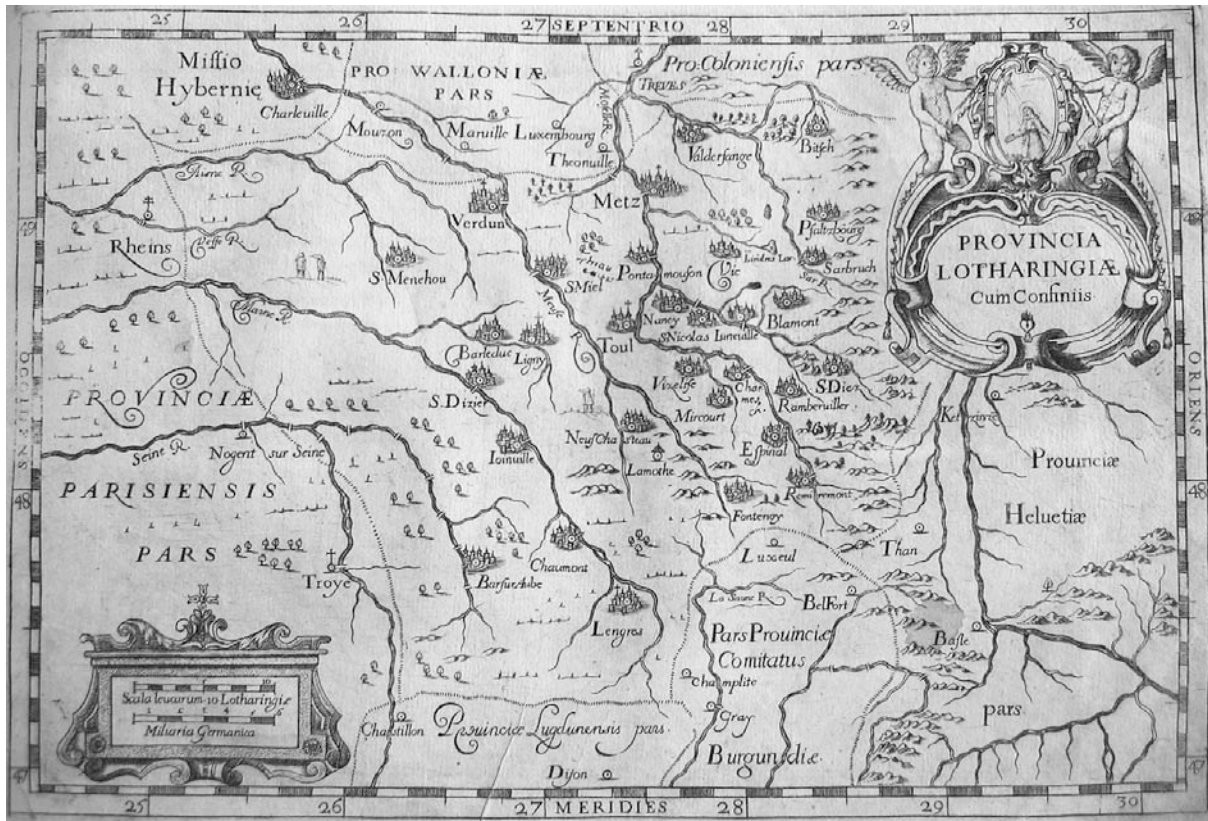
<sup>28</sup> Ubald d'Alençon, « Les Frères mineurs capucins de Reims (1593-1903) », *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 137 (1922-1923), p. 77-234.

<sup>29</sup> C. PETIT, « Établissement des capucins à Saint-Dizier », *Mémoires de la Société des Lettres, des Sciences, des Arts, de l'Agriculture et de l'Industrie de Saint-Dizier*, 1938, p. 108-109.

<sup>30</sup> *Chorographica descriptio provinciarum et conventuum Ordinis minorum sancti Francisci Capucinatorum*, Rome, 1643, provincia di Lorena.



**Document 2. *Chrorographica descriptio provinciarum et conventuum omnium ordinis minorum sancti Francisci capucinatorum, s. l. , 1643, pl. « provincia Lotharingiae, cum confiniis ».***



**Un espace unifié ?**

Cet espace hétérogène, soumis à une double influence française et lorraine, était-il reconnu comme uni par les religieux qui l'habitaient ? Il semble que oui, au moins jusqu'au début des années 1650 et même, malgré l'éclatement, jusqu'à la Révolution. Le religieux messin qui rédigea en 1773 le *Nécrologe* des pères de sa province, reconnut dès la première page qu'il n'était pas possible de dissocier la Lorraine de la Champagne, quoiqu'il appartînt lui-même à un couvent champenois, parce que pendant soixante ans, les religieux avaient circulé entre les couvents sans tenir compte de leur enracinement en France ou en Lorraine<sup>31</sup>.

Il existait d'abord au sein de cet espace une commune mémoire des premiers temps. Les premiers capucins de Lorraine étaient vénéralisés dans toutes les maisons comme des exemples de vertu et on confondait facilement les fondateurs de couvents avec les premiers Pères de la province. Michel d'Abbeville, par exemple, « après avoir été vingt ans cordelier, entra dans notre ordre, où il a vécu trente ans dans la pratique de toutes les vertus ; il est un des premiers fondateurs de la province et est mort en odeur de sainteté » à Mirecourt, en 1590<sup>32</sup>. Ce personnage fait partie de ces frères mineurs qui,

<sup>31</sup> Bibliothèque Franciscaine des capucins (Paris) : ms. 291, *op. cit.*

<sup>32</sup> *Ibid.*, année 1590.

face à la montée de la concurrence capucine, ont choisi l'alternative considérée alors comme la plus radicale, en revêtant l'habit des capucins<sup>33</sup>. L'importance d'un choix manifeste de l'ordre capucin participait de la mythologie des premiers temps. Une autre figure primitive qui suscitait, encore un siècle plus tard, l'admiration des religieux lorrain, était Julien de Camerin, « qui de juif s'étant fait chrétien, et ensuite capucin, a été un des premiers qui fût envoyé en France, après avoir été père maître en plusieurs provinces, il vint demeurer à Verdun en qualité de gardien, où la peste infectant la ville, il se sacrifia au soulagement des malades et y consuma généreusement sa vie, qu'il avoit passé dans la pratique des vertus religieuses »<sup>34</sup>. On retrouve les mêmes éléments : conversion, dévouement, vie exemplaire, qui définissent les figures saintes du premier XVII<sup>e</sup> siècle. Or, il semblerait qu'il y ait eu en Lorraine au tournant des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles un courant contemplatif porté par plusieurs religieux capucins, sans doute heureux de trouver un espace « à créer » où déployer leur conception austère du franciscanisme, tel Nathanaël de Pontoise, un des premiers religieux de Verdun qui en 1595 se plaignait que ses frères supportaient mal la médiocrité du logement et de l'alimentation capucines et revendiquait aussi une plus grande part faite au mysticisme<sup>35</sup>.

Mais de manière plus immédiate, d'autres moyens étaient déployés pour unifier la province : les chapitres provinciaux et la prédication. Les chapitres rassemblaient les gardiens de tous les couvents, pour discuter des difficultés rencontrées par chaque maison, de nouvelles fondations, des problèmes du temps. Le provincial et ses définiteurs rédigeaient ensuite des ordonnances qui avaient la valeur de constitutions : leur application était obligatoire. Or, entre 1645, date des premières ordonnances conservées et 1661, date de l'éclatement de la province, tous les provinciaux insistent sur l'importance d'« uniformiser » - c'est leur terme, qui revient plusieurs fois – les « coutumes ordinaires de la province », en termes de liturgie notamment<sup>36</sup>. Il existait donc, venue d'en haut, une volonté de rassembler tous les frères dans un même mode de vie.

La circulation des religieux d'un couvent à un autre contribua aussi à effacer les frontières entre Lorraine et Champagne. Les très nombreuses fondations de couvents offraient autant d'occasion de redéployer les effectifs dans l'ensemble de l'espace campagno-lorrain. C'est ainsi qu'on retrouve à Bitche, soit au nord de l'espace considéré,

---

<sup>33</sup> B. DOMPNIER, « Les séductions de la vie capucine entre XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle. Autour des demandes de changement d'habit », F. Meyer et L. Viallet (dir.), *Identités franciscaines à l'âge des réformes*, Clermont-Ferrand, 2005, p. 185-207. À la fin de sa lettre adressée au Pape le 24 juillet 1595, Nathanaël de Pontoise évoque la présence à ses côtés du père Michel d'Abbeville « homo vere simplex et rectus ». Celui-ci, après avoir été vingt ans cordelier, est devenu capucin, mais contrairement à Nathanaël, Michel d'Abbeville est resté capucin jusqu'à la fin de sa vie puisqu'il est mentionné sur le nécrologe de la province capucine de Champagne Lorraine. Voir V. CRISCUOLO (dir.), *I cappuccini e la congregazione romana dei vescovi e regolari*, vol 1, 1573-1595, Rome, 1989, p. 430.

<sup>34</sup> Bibliothèque Franciscaine des capucins (Paris), ms. 291, *op. cit.*, 1611.

<sup>35</sup> B. DOMPNIER, art. cit., p. 204. Du reste, ce Nathanaël de Pontoise (ou Nathanaël Le Sage) a beaucoup hésité entre les différentes branches de la famille franciscaine, ce dont témoigne clairement Honoré de Paris, qui écrit en 1622 : « Pour se faire passer pour plus fervents que les capucins, les récollets accueillait les transfuges de ces derniers, et affirmaient qu'ils venaient à eux dans le but de mieux observer la Règle, tel ce F. Nathanaël de Pontoise qui, après avoir girovagué ici et là, avait été reçu par les Récollets et admis à la prédication » (Lettre à l'Agent de Lorraine, Rome, Archives générales des capucins, G 58 13, Parisiensis, pièce 86, cité par J. MAUZAIZE, *Histoire des Frères Mineurs capucins de la Province de Paris (1601-1660)*, Blois, 1965, p. 561). Honoré de Paris, présent lui-même à Verdun en 1595 l'a vraisemblablement bien connu. Nathanaël de Pontoise, d'abord cordelier à Pontoise (province de France parisienne) a été ensuite capucin environ dix ans, entre 1585 et 1595/1597, puis est rentré chez les *riformati* de Rome vers 1600, sans qu'on sache précisément ce qu'il est et ce qu'il fait entre 1597 et 1600. En 1601, par le bref *De tua prudentia*, Clément VIII le nomme commissaire général des Récollets de France. Cette reconstitution de la biographie de Nathanaël de Pontoise nous a été aimablement communiquée par P. Moracchini.

<sup>36</sup> A.D. Haute-Marne, 37 H 1.

parmi les cinq religieux envoyés pour fonder un nouveau couvent en 1627, trois religieux originaires du cœur des duchés, un autre du Barrois, et le cinquième, de Langres<sup>37</sup>. Ce brassage d'individus appelés à se déplacer continuellement sur l'ensemble du territoire favorisait l'unité de procédés pastoraux et de gouvernement des couvents.

L'unification progressive de la province campano-lorraine au début du XVII<sup>e</sup> siècle est cependant incarnée par le P. Honoré de Paris, figure marquante de l'ordre à cette époque<sup>38</sup> (doc. 3).

### Document 3. Le P. Honoré de Paris, gravure, XVII<sup>e</sup> s.



Né à Paris en 1566, reçu dans l'ordre en 1587, il appartient à une génération militante et brillante : il fut le condisciple, au noviciat de Paris, d'Ange de Joyeuse, célébrité de l'ordre à la vie mouvementée et bien connu des Lorrains au début du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>39</sup>, de Léonard de Paris, futur provincial de Lorraine, de Benoît de Canfeld, mystique, et de Noël Taillepied, ancien cordelier et controversiste de renom. Leur maître des novices fut le P. Julien, celui-là même qui devait mourir à Verdun en 1611. Rapidement, l'exacerbation des conflits confessionnels à Paris obligèrent Honoré, Benoît et Ange à quitter la ville. Après un séjour en Italie, Honoré fut envoyé à Saint-Mihiel pour recevoir l'ordination. Dès lors, et pour trente ans, sa vie fut entièrement liée au développement de l'ordre en Lorraine et en Champagne. Gardien et maître des novices à

<sup>37</sup> Ce sont les PP. André de Nancy, Damien de Ligny, Constant de Saint-Nicolas, le F. Paulin de Craigne et Romain de Langres.

<sup>38</sup> La littérature est abondante sur ce personnage, sa réputation de sainteté ayant fait couler beaucoup d'encre, notamment dans la perspective de la défense de sa cause à Rome. Son premier biographe, qui l'a personnellement connu, fut le frère Henry de Calais, *op. cit.* Au XIX<sup>e</sup> siècle, quand le diocèse de Langres remit en route la procédure de béatification, d'autres écrits virent le jour. Voir par exemple F. MAZELIN, *Histoire du vénérable serviteur de Dieu le P. Honoré de Paris, de l'ordre des FF mineurs capucins, décédé à Chaumont en odeur de sainteté...*, Paris, 1882.

<sup>39</sup> Ange de Joyeuse a séjourné quelque temps au couvent de Verdun, vers 1593-1594. Sa mémoire avait été entretenue auprès des Lorrains au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Voir par exemple F. HUMBLOT, *Discours funèbre et panégyric fait en mémoire du très religieux et très vénérable Père Ange de Joyeuse, provincial de France de l'ordre des capucins*, Toul, 1610.

Verdun en 1595, puis à Nancy en 1596, il contribua à uniformiser dans les Evêchés et les duchés la formation spirituelle des jeunes religieux. Il fut élu commissaire de Lorraine en 1598, et à ce titre, discuta à Rome en 1599 la séparation des couvents lorrains de la province de Paris. En 1606, lorsque l'autonomie fut déclarée, il fut élu premier provincial de Lorraine. C'est à ce titre qu'il participa à la fondation du couvent de Langres, en concertation avec l'évêque du lieu. Pendant les trois années de son provincialat, il parcourut la région et, de couvent en couvent, tenta d'uniformiser les pratiques de gouvernement, les rites et les formes de piété des religieux, insistant sur la dévotion au saint Sacrement, celle à la Passion du Christ, et sur la pratique des Quarante heures, « spécialité » capucine<sup>40</sup>. En prédicateur, le P. Honoré fut aussi amené à circuler. En 1608, il prêcha à la cathédrale de Metz ; l'avent de 1609 à Chaumont, et l'année suivante dans la même ville, l'avent et le carême. Ainsi, du nord au sud de cette vaste province, un même individu pouvait être appelé à monter en chaire, selon un usage, du reste, tout à fait habituel au sein des ordres mendiants.

En 1611, il était gardien à Langres ; en 1612, il prêcha le Grand Pardon à Chaumont. En 1617, il visita les couvents de la province, du sud (Langres) à Nancy, en passant par Bourbonne et Remiremont. En 1624, enfin, il renouvela sa visite en commençant par Chaumont où se tenait le chapitre provincial ; la maladie l'empêcha de poursuivre et c'est dans ce couvent qu'il mourut le 26 septembre, entouré d'une réputation de grande vertu. Très vite, l'église conventuelle de Chaumont où étaient déposés ses restes s'imposa comme un haut lieu de la mémoire capucine.

## **L'éclatement en deux provinces distinctes**

La relative stabilité des duchés au début du XVII<sup>e</sup> siècle avait permis cette imbrication territoriale de la Champagne et de la Lorraine. Avec les guerres qui gagnèrent la Lorraine en 1631<sup>41</sup>, puis les occupations, les frontières retrouvèrent leur réalité. Pendant les guerres, les effectifs des capucins chutèrent sous le coup des épidémies, plongeant les couvents dans une certaine léthargie, cependant que le couvent de Nancy était colonisé par les religieux champenois pour empêcher qu'il ne devînt un foyer de soutien au duc Charles IV – une précaution semblable étant prise avec les autres couvents franciscains de la ville, en particulier chez les cordeliers. Le provincial, quant à lui, était en fuite en Allemagne. Le conflit franco-lorrain, à partir du milieu du siècle, mit en évidence la difficulté de faire coexister au sein d'un même espace des religieux de nationalités différentes. En 1660, lorsque Charles IV retrouva ses États, il demanda que les couvents situés dans les duchés fussent séparés des maisons champenoises. La situation politique l'exigeait, du fait de l'occupation de la Lorraine par les troupes françaises : le chapitre de 1661, qui se tenait à Mirecourt, entérina cette proposition. La rapidité de la dislocation de la province en deux espaces distincts suggère assez la nécessité que cela constituait alors. Les couvents lorrains restaient organisés en province, tandis que les couvents champenois formaient une custodie s'étendant du

---

<sup>40</sup> On publia justement en Lorraine à cette époque un manuel pour populariser cette dévotion, liée à l'expansion du culte du Saint-Sacrement : H. CASAL, *Le merveilleux profit spirituel de la très sainte oraison des quarante heures. Faite au Dosme de la noble cité de Milan, le dimanche des Rameaux de l'an 1613*, Toul, 1616. Hyacinthe Casal était un capucin italien. Sur cette dévotion, voir B. DOMPNIER, « Un aspect de la dévotion eucharistique dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle : les prières des Quarante-heures », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 67 (1981), p. 5-31.

<sup>41</sup> - Sur ces événements, voir Ph. MARTIN, *Une guerre de Trente ans en Lorraine (1631-1661)*, Metz, 2002.

nord au sud de Sedan à Chaumont, et d'ouest en est, de Bar-sur-Aube à Metz<sup>42</sup> : ils n'étaient pas totalement distincts de la Lorraine, mais pouvaient s'auto-administrer avec un custode qui avait les mêmes attributions qu'un provincial, assisté de quatre définiteurs. Toutefois, cette séparation ne pouvait être satisfaisante, puisqu'elle laissait les couvents français dans le giron lorrain – au chapitre général, en particulier, les champenois étaient moins bien représentés que les Lorrains – et qu'au surplus les frontières de la nouvelle custodie n'étaient pas clairement définies.

Le duc se dépêcha de renforcer la présence capucine dans ses États, en autorisant les fondations de Bruyères (1664) et d'Étain (1667) tandis que les religieux champenois – donc français – déployaient des trésors de négociations pour obtenir le même statut que la Lorraine. En 1664, Louis XIV écrivit au général des capucins, à Rome, pour demander l'union des couvents de Toul, Vic, Rambervillers et Sarrebourg, restés aux mains des religieux lorrains, à la custodie de Champagne, exigeant aussi qu'on y place des religieux français, afin de garantir leur fidélité au Royaume. Quelques jours plus tard, il réitéra sa demande, tolérant qu'on place dans les couvents en question des religieux barrois, pourvu qu'ils prêtent serment de fidélité devant l'Intendant<sup>43</sup>. Les religieux constituaient en effet un enjeu d'importance dans l'assimilation des territoires au royaume. Installés par des princes, ils étaient supposés leur être fidèles. Cette politique fut exécutée par Louis XIV tout au long de ses conquêtes. Au fur et à mesure de sa progression dans les Pays-Bas espagnols en 1684, par exemple, il plaça des religieux français dans les couvents capucins de Luxembourg et d'Arlon. En Alsace également, on observe un processus similaire<sup>44</sup>.

Suite à cette demande, s'engagea une négociation pour redessiner les limites entre les deux entités et parfaire la superposition des frontières politiques et religieuses, selon un processus qu'on constate d'ailleurs dans toute l'Europe catholique au tournant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>45</sup>. Le duc de Lorraine, qui avait réussi à conserver en Lorraine la maison de Toul, située à proximité du siège épiscopal dont dépendaient les duchés, refusa de l'abandonner, car cette ville, située en terre française, était une clef essentielle pour maintenir l'indépendance de la Lorraine. La question resta en suspens pendant vingt ans. En 1684, les couvents champenois furent érigés en province entièrement autonome. Mais le roi, et les religieux champenois, n'étaient pas d'accord avec les délimitations des provinces. Au chapitre général de 1688, à Neufchâteau, la question des frontières fut longuement débattue. Étain, Sarrelouis et Sarrebourg passèrent à la Champagne, mais pour ceux de Rambervillers, situé sur la route de l'Alsace, de Vic et de Toul, le provincial de Lorraine, défendant visiblement les intérêts ducaux, fut intraitable. Cet imbroglio géographique engendra une situation paradoxale : car le couvent toulois, resté au sein de la province de Lorraine mais placé sous l'influence d'un évêque français, fut au début du XVIII<sup>e</sup> siècle un foyer de soutien à l'évêque contre les prétentions du duc à limiter le pouvoir épiscopal dans ses territoires<sup>46</sup>. De la sorte, un découpage conçu

---

<sup>42</sup> Les couvents de Verdun, Chaumont, Metz, Langres, Saint-Dizier, Mouzon, Sainte-Menehould, Bar-sur-Aube, Wassy et Thionville. Voir E. MARTIN, *Les trois ordres de saint François en Lorraine*, Paris, 1930, p. 77.

<sup>43</sup> Archives générales des capucins (Rome) : 1 Mi 80, pièce 9 et 10, lettres du 16 et du 18 novembre 1664.

<sup>44</sup> C. MULLER, « Le lys et la bure. La nécessaire francisation des capucins d'Alsace au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Collectanea Franciscana*, 78 (2008), p. 171-186.

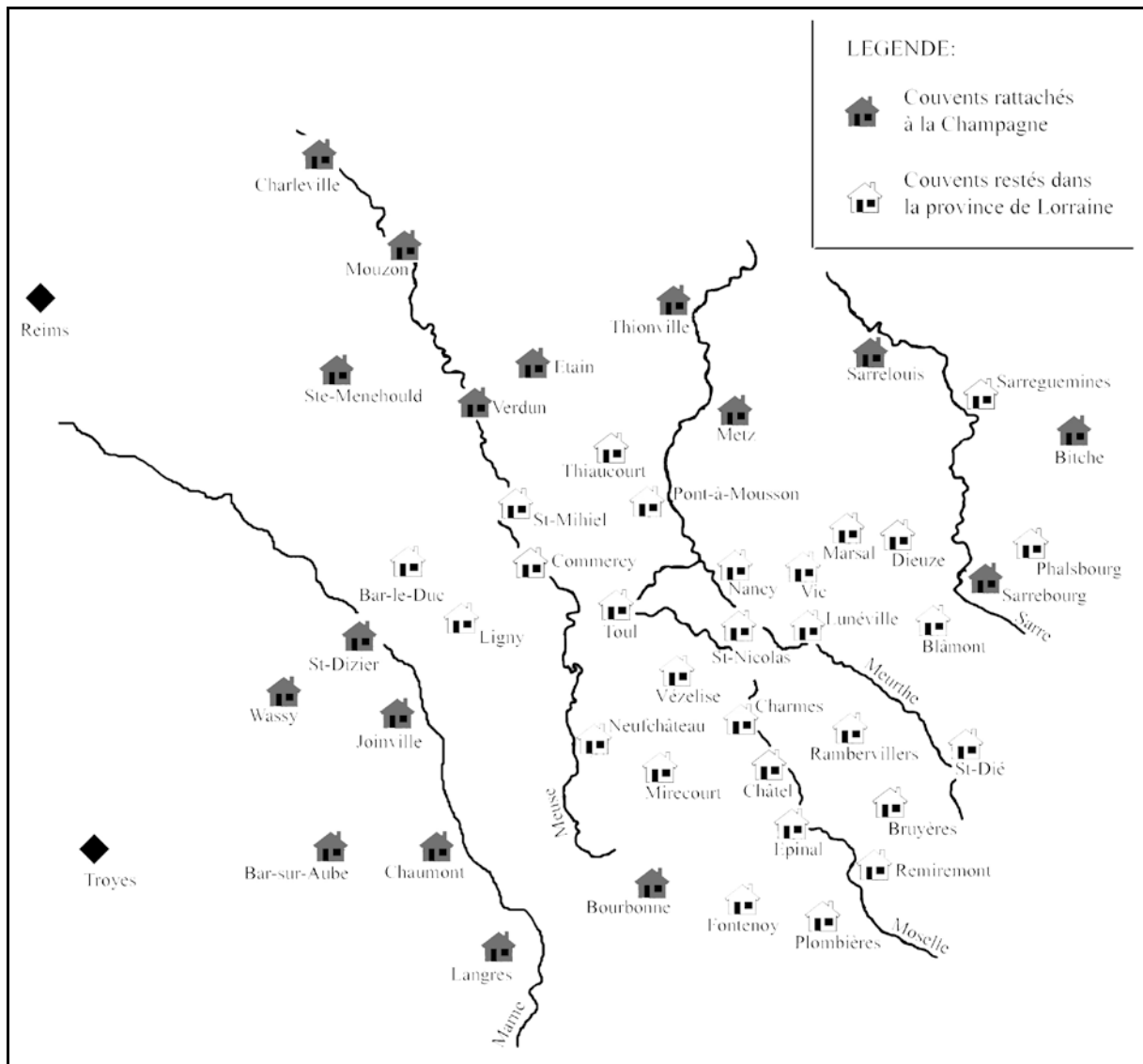
<sup>45</sup> R. BRAGARD, « Les provinces religieuses des ordres mendiants dans la principauté de Liège », *Bulletin de la commission royale d'histoire*, 117 (1952), p. 231-397. Les couvents capucins situés dans la principauté, d'abord rattachés à la France, obtinrent l'indépendance en 1704.

<sup>46</sup> À la suite de la publication du *Pouillé ecclésiastique et civil du diocèse de Toul* élaboré par le capucin Benoît Picart (Toul, 1711, 2 vol.) s'engagea une querelle entre le duc et l'évêque, commanditaire de l'ouvrage, le duc reprochant à l'auteur d'accorder un pouvoir temporel abusif sur certains espaces relevant de l'autorité civile. Voir A. DIGOT, « Éloge

pour favoriser la Lorraine, devint aussi un moyen pour la France de « noyauter » la Lorraine à partir de quelques villes stratégiques.

Cet éclatement avait donné naissance à deux espaces de taille inégale (document 4).

**Document 4. La partition de la province de Lorraine et Champagne et le bilan des fondations conventuelles jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> s.**



Vers 1685, la province de Champagne était la plus petite des provinces dites « ultramontaines », c'est-à-dire à l'ouest des Alpes, avec 11 couvents (la moyenne provinciale étant de près de 30 couvents par province), alors que la Lorraine en comptait 28. En revanche, ces couvents champenois étaient mieux peuplés, avec 20,2 religieux par couvent tandis que la Lorraine, particulièrement ébranlée par les guerres

historique du R. P. Benoît Picart, gardien des capucins de Toul », *Mémoires de la Société Royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy*, 1844 ; E. MARTIN, « Le Père Benoît de Toul », *Études franciscaines*, 41 (1929), p. 270-293 ; 392-415.

et les occupations, n'en comptait que 10<sup>47</sup>. À la fin des années 1680, l'expansion des deux provinces se poursuivit, consacrant le rôle des politiques dans le mécanisme de fondation de nouveaux couvents. Le cas du couvent de Bitche met remarquablement en évidence cette révision du territoire soumis à l'apostolat capucin en même temps que changeaient les pouvoirs politiques<sup>48</sup>. Le couvent fondé en 1629 par Charles IV pour mieux contrôler cet espace éloigné de Nancy et menacé par les protestants, avait disparu avec la guerre et l'occupation de la ville par les Français après 1634, qui voyaient d'un très mauvais œil des religieux établis par le duc de Lorraine. Bitche, en 1680, devint définitivement française. Louis XIV souhaita qu'il y eût des religieux dans cette ville, mais cette fois, des clercs venus de France et entièrement dévoués au Royaume. Les capucins de la nouvelle province de Champagne reçurent donc en 1690 l'ordre d'envoyer des Pères à Bitche, sous la protection de l'Intendant. De la sorte, le roi prenait pleinement possession du territoire nouvellement intégré au royaume.

Quelque temps plus tard, Léopold installa des religieux à Commercy (1707) et à Thiaucourt (1708). Au XVIII<sup>e</sup> siècle, en Champagne, une seule maison fut fondée, à Ancerville, à la limite du Barrois mouvant ; il s'agissait d'un simple hospice. La province de Lorraine, avec une assise territoriale plus cohérente et un dense réseau de bourgs, montra une vitalité supérieure, avec davantage de fondations entre 1680 et 1750. En Champagne, la province étant amputée de ses centres, épiscopaux notamment, la géographie conventuelle ne fut guère modifiée.

\*

Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, l'expansion capucine aux confins orientaux du royaume de France et dans les duchés de Lorraine et de Bar provoqua l'apparition d'un espace régulier hétérogène, centré sur la Lorraine ducal mais intégrant une partie du Bassigny, de l'Ardenne et des rives de la Marne. À l'œuvre dans l'émergence de cet espace, il y eut certes l'apostolat militant de deux ou trois générations de religieux, mais aussi et surtout l'appui de la famille ducal et de ses cousins les Guise, utilisant les réguliers comme un moyen d'unifier et d'allier leurs territoires indépendamment des frontières politiques.

Les modifications des frontières des États à la fin du siècle appelèrent une réorganisation de ces provinces. Les capucins de l'ancienne province de Lorraine et Champagne furent séparés entre sujets du roi de France et ceux du duc de Lorraine, malgré des tensions, à Toul par exemple. Dans d'autres ordres mendiants, on constate le même schéma, avec des chronologies divergentes. La grande province des minimes éclata beaucoup plus tôt (vers 1630) en deux entités distinctes, les couvents des villes épiscopales de Metz et Verdun étant rattachés à la province de Champagne, centrée sur Troyes et Reims. Chez les carmes déchaussés, le phénomène fut plus tardif : en 1740 seulement, les religieux lorrains obtinrent de former une province indépendante, séparée de la Province de France, qui gardait, selon la même logique, les couvents de Metz et de Vic. Si les politiques intervinrent personnellement dans ce processus, il est certain que les religieux étaient animés, à la fin du XVII<sup>e</sup> et tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'un esprit nationaliste qui leur avait fait préférer le repli sur les frontières de leur

---

<sup>47</sup> On s'appuie ici sur le recensement fourni dans Denys de Gênes, *Bibliotheca scriptorum ordinis minorum S. Francisci Capuccinorum*, Gênes, 1680.

<sup>48</sup> A. ROUGE, « La pénible implantation des capucins à Bitche aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Archives de l'Église d'Alsace*, 47 (1988), p. 101-114.

pays<sup>49</sup> et qui posait problème au moment des élections de supérieurs provinciaux, les Lorrains supportant difficilement d'être gouvernés par un provincial français, comme cela est attesté chez les cordeliers au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>50</sup> : au temps des guerres, alors que les Lorrains n'étaient plus guère représentés ni dans le choix des lieux de chapitres provinciaux, ni parmi le personnel dirigeant de la province de France parisienne, ils revendiquèrent en 1662 ou 1663 la séparation de la Lorraine et du Barrois d'avec le reste de la province, s'adressant au duc pour faire aboutir cette revendication. Si cette séparation n'eut pas lieu, la proximité chronologique des revendications des capucins et des cordeliers (ces derniers utilisant d'ailleurs le précédent capucin comme argument) fait apparaître un véritable problème de coexistence des « nationalités », problème auquel furent confrontés aussi les récollets. Un siècle plus tard, dans les années 1760, la Commission des Réguliers, donnant la parole aux religieux pourtant nouvellement intégrés à la France sur le plan politique, fit émerger le ressentiment des Lorrains pour les non Lorrains et la nécessité, pour la sérénité de tout le monde, de rester chacun chez soi<sup>51</sup>.

---

<sup>49</sup> G. SINICROPI, « Les tribulations d'une province de Carmes déchaux : 'Saint-Nicolas de Lorraine' (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », *Annales de l'Est*, 2005, n° 1, p. 119-140.

<sup>50</sup> P. MORACCHINI, « Cordeliers lorrains et religieux français du XVII<sup>e</sup> siècle. Note sur un mémoire conservé dans la Collection de Lorraine », *Annales de l'Est*, 1991, n° 4, p. 243-255.

<sup>51</sup> P. CHEVALLIER, *Loménie de Brienne et l'ordre monastique (1766-1789)*, Paris, 1959, t. 1, p. 165-177.



### Annexe : liste des couvents des provinces de Lorraine et Champagne

Localité	Date de fondation	Fondateur(s)	Diocèse
Ligny	1583	Marguerite de Savoie, comtesse douairière de Ligny	Toul
Verdun	1585	Charles de Lorraine, évêque de Verdun	Verdun
Saint-Mihiel	1586	Charles, cardinal de Lorraine	Verdun. Noviciat de la province de Lorraine
Nancy	1593	Charles, cardinal de Lorraine	Toul
Bar-le-Duc	1597	Charles, cardinal de Lorraine	Toul
Chaumont	1600	Habitants de la ville	Langres
Toul	1602	Christophe de La Vallée, évêque de Toul	Toul
Metz	1602	Antoine Fourier, suffragant de l'évêque de Metz	Metz
Charleville	1606	Duc de Nevers et de Rettel	Reims. Dans la province wallonne jusque 1625
Pont-à-Mousson	1607	Habitants de la ville	Toul
Langres	1608	Evêque de Langres	Langres
Mirecourt	1609	Le sieur de Marcossey	Toul
Remiremont	1610	Catherine de Lorraine	Toul
Saint-Nicolas	1611	Erric de Lorraine	Toul
Saint-Dizier	1612	Duc de Chevreuse (famille de Lorraine)	Châlons
Marville	1613	Habitants de la ville	Trèves
Vic	1613	Charles Bouvet de Romémont	Metz
Mouzon	1618	L'ordre des capucins	Reims
Sainte-Menehould	1618	Habitants de la ville	Châlons
Épinal	1619	Marguerite de Gonzague (épouse du duc Henri II)	Toul
Neufchâteau	1620	Habitants de la ville	Toul
Rambervillers	1621	Claude d'Hardigny	Toul
Thionville	1624	L'ordre des capucins	Metz. Dans la province wallonne jusque 1643
Saint-Dié	1624	L'ordre des capucins	Toul
Phalsbourg	1626	Prince de Phalsbourg	Strasbourg
Fontenoy le Château	1626	Georges de Mitry	Besançon
Bitche	1627	L'ordre des capucins	Metz. Supprimé en 1722
Blâmont	1627	Marguerite de Gonzague	
Charmes	1627	Christine de Croy, princesse de Salm	Toul
Vaudrevange	1628		Déplacé à Sarrelouis en 1680
Sarrebourg	1629	L'ordre des capucins	Metz
Lunéville	1632	Nicolas Priquet, chanoine de Nancy	Toul
Joinville	1633	Henri de Guise	Châlons
Vézelize	1633	Madame de Grandmont	Toul
Sedan	1641	Prince Frédéric-Maurice de Sedan	Reims
Marsal	1650	Habitants de la ville	Metz
Plombières	1651	François Duchêne, curé de Docelles	Toul
Bruyères	1664	Jeanne Balan	Toul
Étain	1667	Mme de Quincy	Verdun
Bourbonne	1680		Langres
Commercy	1704	Hôtel de Ville	Toul
Châtel sur Moselle	1707	Hôtel de Ville	Toul
Thiaucourt	1708	Habitants de la ville	Metz
Sarreguemines	1721	Hôtel de Ville	Metz
Dieuze	1749	Habitants de la ville	Metz